

INSCRIPTIONS 2018/2019

Restauration scolaire
et accueil périscolaire

À PARTIR DU 14 MAI 2018

▶ INSCRIPTIONS

Votre dossier d'inscription vous sera envoyé par mail ou par courrier. Pour inscrire votre enfant, vous devez impérativement :

- Vérifier, compléter et modifier votre **fiche de renseignement** et la retourner signée au Service Enfance Jeunesse Scolaire,
- Transmettre la **copie des vaccins** pour les accueils périscolaires,
- Présenter la dernière **attestation de quotient familial de la CAF** pour le calcul de votre tarif.

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, merci de présenter votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

► PRÉCISIONS

L'accueil des élèves aux temps périscolaires a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 8h30* et de 16h30* à 18h. L'ouverture des accueils du matin est conditionnée à l'inscription de 5 enfants minimum.

Toute inscription - même exceptionnelle ou en cas d'urgence - se fait au Service Enfance Jeunesse Scolaire. Seuls les enfants inscrits et ayant déjeuné au minimum une fois pourront participer aux repas de Noël et de fin d'année scolaire.

**Décalage de 10 minutes pour les écoles maternelles Charles Perrault, Jean de la Fontaine et Pont Callouard.*

► TARIFICATION

- **Pour les familles habitant Montivilliers :**

Le tarif est étudié en fonction de votre quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Si vous ne recevez aucune prestation de la CAF, veuillez présenter les avis d'imposition des personnes de votre foyer.

- **Pour les familles habitant hors commune :**

Le tarif A+ sera automatiquement appliqué pour la restauration scolaire et le tarif A pour l'accueil périscolaire.

- **Règles prises en compte pour la facturation :**

Comme les règlements intérieurs le précisent, toute absence non justifiée sera facturée.

► HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE

Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 17h (sans interruption)
Mercredi et vendredi de 8h15 à 12h45.